



## Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 février 2024

Afférents : 29  
Présents : 19  
Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, M. Pierre-Valentin VERNHES, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY,

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Julie SAVI à Mme Marie-Laure WALTHER

M. André MOURGUES à M. Anthony BICCHIERAI

Mme Cécile BONNEAU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Marion NEFF à Mme Elisabeth MARAÏNI

M. Alain LEVINSPUHL à Mme Valérie MASSON-RAGUSA

M. Etienne HERPIN à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à M. Serge AMBAN

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire :

M. Pierre-Valentin VERNHES

### DELIBERATION N° 2024-02-13

Nomenclature ACTES 1.5

### APPROBATION DE L'APPEL A PROJET PROGRAMME AVELO03

#### Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

**CONSIDERANT** : Que les communes de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensùs-la-Redonne et le Rove ont décidé de se regrouper pour candidater au programme AVELO 3 de l'ADEME et répondent parfaitement à ce besoin.

#### Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à candidater en partenariat avec les quatre communes évoquées ci-dessus et avec l'aide de l'association « CARRY EN TRANSITION » sur l'appel à projet AVELO 3 auprès de l'ADEME.

**AUTORISE** Monsieur René-Francis CARPENTIER Maire de la Commune de Carry-le-Rouet à représenter les intérêts des communes partenaires afin de signer tout document technique, financier ou administratif nécessaire à cet engagement.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget communal sur l'exercice 2024 et suivants.



Le Maire,  
Maxime MARCHAND



**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Mme Christelle BURRIAT

### DELIBERATION N° 2024-02-13

**Objet : Approbation de l'appel à projet, Programme Avelo03**

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le programme AVELO 3 a pour objectif de développer le système vélo dans les territoires, d'accompagner à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables. Il vise à soutenir 350 territoires, dont 50 Départements et Régions.

Dans une démarche de transition écologique, les communes de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensus-la Redonne et le Rove se regroupent pour candidater au programme AVELO 3 mis en place par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Elles souhaitent offrir aux citoyens des alternatives au « tout-voiture », notamment dans le développement d'un usage sécurisé du vélo.

La compétence « voirie » appartenant à la Métropole, cette candidature et ce projet de développement de pistes cyclables sur la Côte Bleue ne sont pas incompatibles

Ce projet nous permettra de développer une culture vélo, et étudier avec agilité et au plus près des attentes citoyennes, un schéma directeur cyclable cohérent avec les spécificités de la Côte Bleue.

Ce travail s'inscrit parfaitement dans la démarche mobilité d'ensemble et se fera en coordination avec la Métropole. A ce stade, la maîtrise d'ouvrage n'est pas encore impliquée

La commune de Carry-le-Rouet est désignée pour représenter les intérêts des quatre communes.

De nombreuses aides financières pour l'aide au développement d'infrastructure du vélo vont émerger dans un futur très proche : il faut profiter de cette dynamique entre les quatre communes de la Côte Bleue afin d'être précurseur dans une démarche de transition vers une mobilité active.

DEPENSES sur 3 ans				RECETTES		
AXES AVELO 3	Dépenses	Montant HT	%	Financeurs	Montant (euros)	%
AXE 1 – politique cyclable	Prestation externes -Schéma directeur	40.000 euros	22,3	ETAT/ ADEME	119.500 euros	66,68
AXE 2 – services vélo	Dépenses investissement :  - 4 vélos électriques + petit matériel	7.000 euros	3,9	Commune de CARRY LE ROUET	14.925 euros	8,33
AXE 3 – animation et promotion	Dépenses de prestations externes – communication, organisation, animation	14.000 euros	7,8	Commune de SAUSSET LES PINS	14.925 euros	8,33
AXE 4 - Ingénierie territoriale	Dépense de personnel : 1 ETP/an durant 3 ans  Dépenses d'investissement : matériel informatique + mobilier	115,200 euros  3.000	64,3  1,7	Commune d'Ensuès la Redonne  Commune du Rove	14.925 euros  14.925 euros	8,33  8,33
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>179.200 euros</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL Ressources</b>	<b>179.200 euros</b>	<b>100</b>

Publié le 27 DEC. 2023

ID : 013-211300215-20231220-DEL202333